

[Accueil](#) > ... > [Législation Et Jurisprudence](#) > [Identifiant Europeen de La Jurisprudence \(ECLI\)](#) > [Greece](#)

# Identifiant europeen de la jurisprudence (ECLI)

Contenu fourni par  
Grèce



Grèce

La Grèce participe actuellement au système ECLI, par l'intermédiaire du [Symvoulio tis Epikrateias](#) (Conseil d'État).

Il n'existe pas de base de données unique contenant l'ensemble des décisions de justice nationales.

Il existe plusieurs bases de données informatisées de jurisprudence sur le web:

- la base de données de l'[Areios Pagos](#) (Cour de cassation), réservée à sa seule jurisprudence
- la base de données du [Symvoulio tis Epikrateias](#) (Conseil d'État), qui concerne les décisions de toutes les juridictions administratives
- la base de données du [Protodikeio Peiraios](#) (tribunal de première instance du Pirée), réservée à sa seule jurisprudence

Il existe également des bases de données privées accessibles moyennant un abonnement.

À titre d'exemple:

- la base de données du [barreau d'Athènes](#)
- la base de données de la société [Intracom Services](#) (privée)

Dernière mise à jour: 12/03/2024

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.